

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS136

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Pôle Emploi »

les mots :

« l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.